



C'est décidé:
JE M'IMPLIQUE!





JOURNAL SFPQ

Votre actualité savamment expliquée.

Votre travail valorisé.

Pour mieux connaître votre monde :

journalsfpq.com.

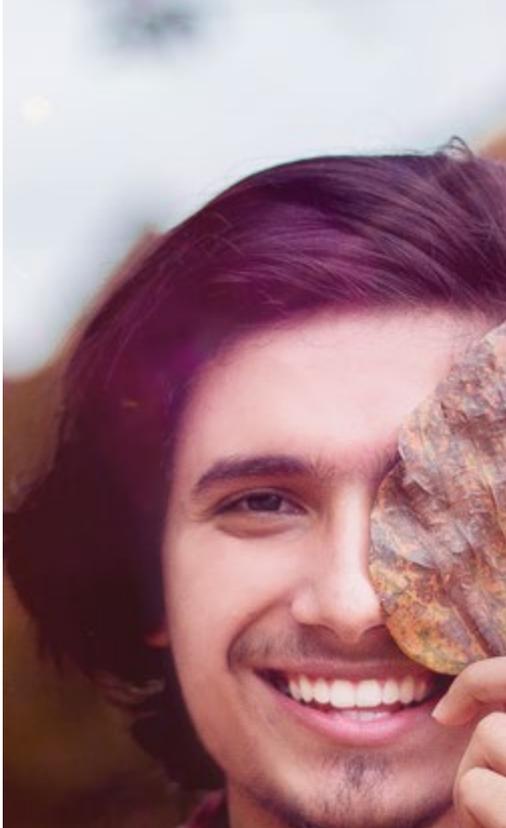
Abonnez-vous gratuitement au Journal SFPQ.

VOTRE PRÉSENCE EST VITALE

Au SFPQ, les opportunités ne manquent pas.

Si vous souhaitez vous impliquer un peu, vous pouvez devenir une personne déléguée et aider vos collègues en ce qui concerne, entre autres, l'application de votre convention collective.

En plus de vos mandats locaux, vous pourriez également choisir de vous impliquer au palier régional ou au palier national par le biais des différents postes disponibles. Vous n'avez qu'à vous renseigner à votre exécutif local ou à votre comité exécutif pour en apprendre plus à ce sujet.



C'est pas vieux jeu
de faire respecter
ses droits.



Près de **1400 personnes** sont impliquées au SFPQ : elles s'assurent que les droits de leurs collègues sont respectés.

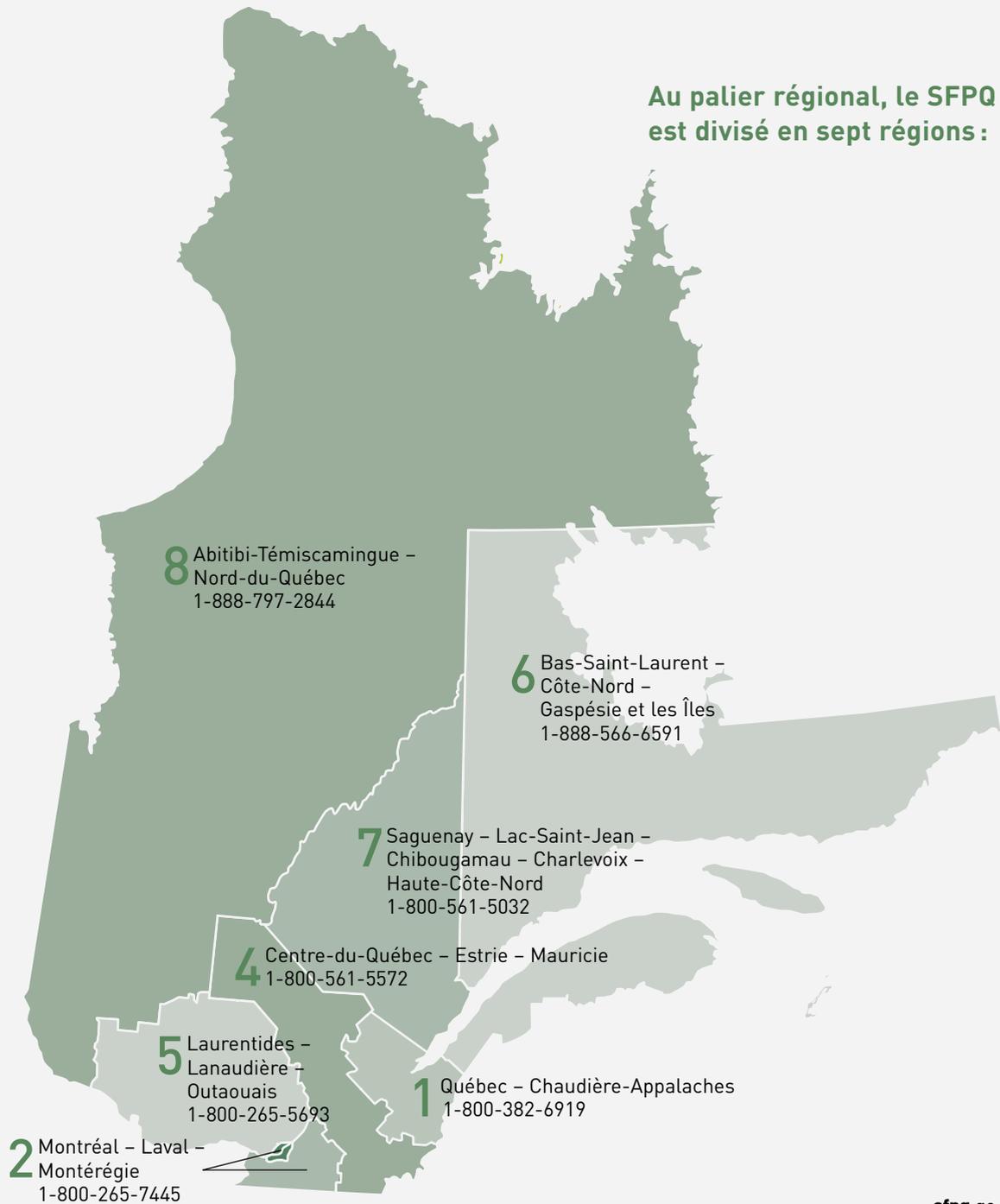
Outre l'implication à titre de personne déléguée syndicale et l'escalade (qui peut suivre) menant jusqu'à la Présidence générale du SFPQ, vous pourriez aussi proposer votre candidature à un poste de conseiller(ère). Vous rejoindriez les rangs d'une équipe multidisciplinaire composée de près d'une centaine de personnes. Vous n'avez qu'à visiter le site Web du SFPQ, sa page LinkedIn ou Facebook pour connaître les postes disponibles.

Voyez, les opportunités ne manquent pas au SFPQ. Il faut simplement que vous sachiez ce que vous désirez apporter au Syndicat et le niveau d'implication que vous souhaitez atteindre. Le SFPQ vous aidera à peaufiner vos connaissances et votre expertise afin que vous puissiez accomplir adéquatement les mandats qui vous seront confiés.

Lorsque des irritants surgissent au travail, en tant que personne déléguée syndicale, vous facilitez l'harmonie entre vos collègues. En effet, au nom du SFPQ, vous suggérez des solutions pour améliorer la qualité de vie au travail puis, lorsqu'il y a consensus dans le milieu de travail, vous les proposez à la partie patronale. Un employeur est toujours plus attentif aux demandes syndicales lorsque celles-ci sont partagées par les employées et les employés !

N'oubliez pas que les droits du travail ont été acquis au fil de plusieurs décennies et qu'ils peuvent être conservés seulement si des militantes et des militants — comme vous — continuent à les défendre.

Au palier régional, le SFPQ est divisé en sept régions :



LE SFPQ EN CHIFFRES

Plus d'une

quarantaine

d'accréditations syndicales.

Près de

40 000 membres

répartis à travers le Québec.

Une centaine de sections locales.

Près d'une

centaine

d'employées et employés
œuvrant au siège social
et dans sept bureaux
régionaux.

Un congrès d'orientations
réunissant près de

**500 personnes
dirigeantes**

tous les quatre ans.

Près de

**1 400 personnes
militantes.**

SECTION

Une section compte un nombre minimal de 100 personnes-année-membres (PAM), sauf les sections situées en secteur isolé ou sur un territoire étendu qui peuvent alors compter sur un nombre moindre de PAM. Dans les zones urbaines de Québec et de Montréal, de même que dans les centres à haute densité de population, les sections doivent regrouper un nombre minimal de 250 PAM.

Le SFPQ compte une centaine de sections, réparties dans sept régions syndicales.

Le SFPQ offre à ses sections deux modes de fonctionnement : le mode «classique» ^[c] (la section est administrée par l'assemblée générale et par un exécutif local élu par celle-ci) et le mode «revitalisé» ^[r] (le conseil de section — composé de l'ensemble des personnes élues déléguées relevant de la section — administre la section locale et élit le comité exécutif).

SECTION «CLASSIQUE»	SECTION «REVITALISÉE»
Exécutif de section : Leadership affirmé	Comité exécutif : Coordination efficace
Conseil des délégués : Lieu de concertation	Conseil de section : Collectif décisionnel
Assemblée générale : Lieu de délibération participative	Assemblée de section : Espace de solidarité et de débat collectif
Assemblée de secteur : Préoccupations des membres	Assemblée de secteur : Dossiers chauds

**ABONNEZ-VOUS
À VOS NOUVELLES!**



Pour tout connaître :
www.sfpq.qc.ca/abonnement

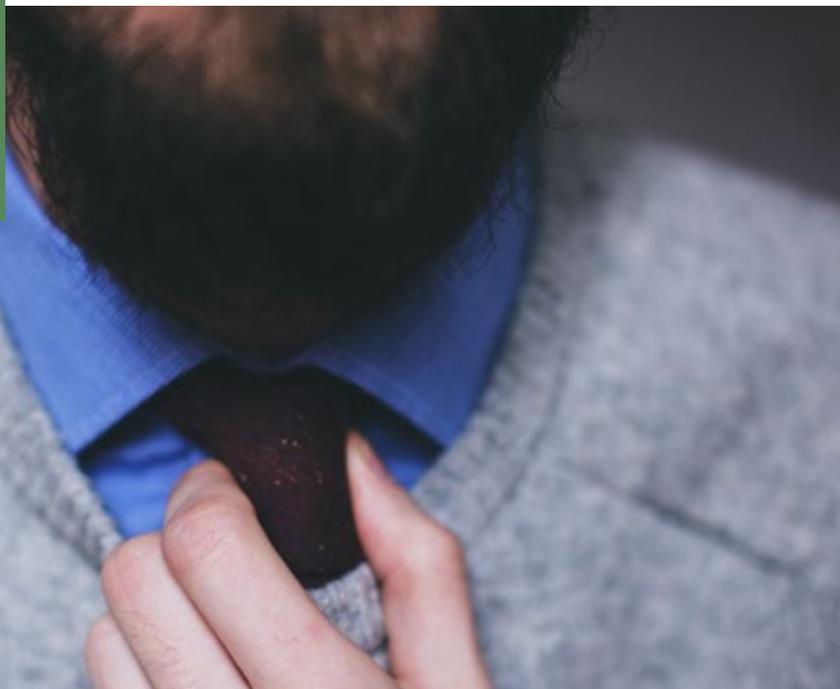
N'hésitez pas à faire part à vos collègues de votre désir de les représenter à titre de personne déléguée syndicale.

Un **climat sain** et de **bonnes conditions de travail** sont essentiels au mieux-être des travailleuses et des travailleurs.

DEVENEZ DÉLÉGUÉ(E) SYNDICAL(E) [C] [R]

L'exécutif de la section [C] ou le conseil de section [R] détermine le nombre de personnes agissant à titre de déléguées syndicales et leur champ d'action. Celles-ci sont élues par les membres compris dans leur champ d'action.

Le rôle de la personne déléguée syndicale est très important pour motiver et inviter les membres du SFPQ, nouveaux ou anciens, à participer à la vie syndicale. Ce sont eux qui organisent et dynamisent la vie syndicale de la section.

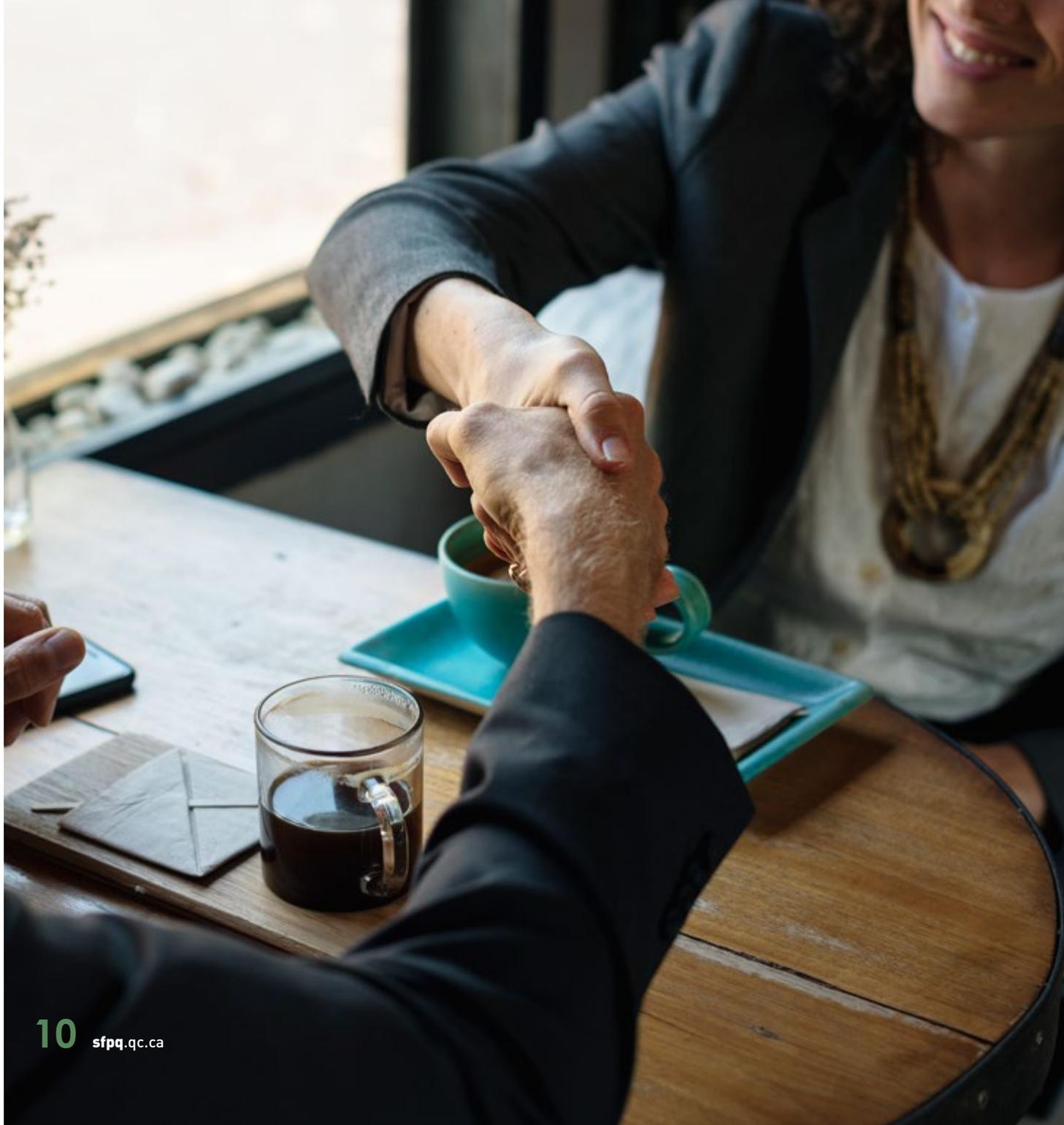




PROFIL DE COMPÉTENCES DE LA PERSONNE DÉLÉGUÉE DU SFPQ

Voyez, dans les pages suivantes, les compétences (acquises ou à développer) que partagent, comme vous, le millier de personnes déléguées du SFPQ.





QUALITÉS ESSENTIELLES

La personnalité des représentantes et des représentants du SFPQ est des plus diversifiées (compte tenu des nombreuses accréditations que représente le Syndicat). Pourtant, de celle-ci se révèlent des qualités essentielles que toutes et tous partagent. Les voici :

La personne déléguée du SFPQ est...

- Douée pour la communication.
- Positive et convaincue d'atteindre ses objectifs.
- Influyente dans son milieu.
- Organisée, méthodique.
- Capable d'inciter les gens à s'engager.

Restez
authentique !

COMPÉTENCE ACQUISE OU À DÉVELOPPER ?

Voix de l'organisation

La personne déléguée du SFPQ partage la mission (voir brochure « Être membre du SFPQ »), les valeurs et les orientations de l'organisation. Elle défend les services publics.

Possédant un sens aigu de l'intérêt public, la personne déléguée se tient aussi informée des orientations adoptées par le SFPQ et en informe les membres. Et pour encore mieux exercer ses responsabilités, elle participe aux formations auxquelles elle est conviée.

Porte-parole des membres de sa section/secteur

La personne déléguée du SFPQ représente les membres de sa section/secteur au sein de l'organisation. Elle est celle qui les accueille et promeut, notamment, leur adhésion au Syndicat.

Elle est la mieux placée pour connaître les attentes et les préférences des membres. Elle les consulte afin de connaître leurs opinions et en tient compte dans le cadre de ses fonctions, en particulier lorsqu'elle rencontre les personnes élues des paliers régional et national du SFPQ.

Il est important que la personne déléguée du SFPQ participe aux instances et aux comités auxquels elle est conviée ; c'est là qu'elle représente les membres de sa section/secteur.





Porte d'accès aux services syndicaux

La personne déléguée du SFPQ accompagne les membres dans leur démarche syndicale. Elle veille au respect de leurs droits syndicaux (donc connaît la convention collective).

Elle fait le suivi des dossiers de classification, de négociation, de recours, de santé et de sécurité et d'assurance et sait annoncer aux membres les décisions plaisantes comme les déplaisantes.

Lorsque la convention collective le prévoit, elle peut rencontrer la personne représentant l'employeur en compagnie de membres.

Personne militante

La personne déléguée du SFPQ sait mobiliser les membres. Elle sait les engager en les sensibilisant aux causes défendues par le Syndicat. Elle est inspirante.

Elle établit un climat de confiance, encourageant dès lors les relations harmonieuses entre les membres.

Elle explique les orientations du SFPQ, concernant les préoccupations, les demandes et les revendications des membres. Elle encourage la solidarité.





COORDINATION DE SECTION

La personne déléguée du SFPQ* qui accomplit des tâches reliées à la présidence, à la vice-présidence, au secrétariat ou à la trésorerie, administre la section selon les règles établies par l'organisation.

Elle est protégée en vertu du Code du travail, mais elle a des devoirs à remplir et des obligations à respecter pour garantir les droits des membres du SFPQ. Elle connaît donc les Statuts du SFPQ, les réglementations et politiques en vigueur, de même que les statuts complémentaires de sa section.

Elle connaît aussi la structure politique et travaille en collégialité avec les autres paliers du Syndicat.

* Pour les sections en mode revitalisé; en mode classique, il s'agit de personnes dirigeantes.

Vis-à-vis syndical

La personne déléguée du SFPQ, désignée pour siéger au Comité de négociations ou au Comité de stratégie (de son accréditation)**, participe au processus de négociation de manière à favoriser l'avancement des travaux et pour en influencer l'issue à la faveur des membres.

**Ce ne sont pas toutes les conventions qui le prévoient.

AI-JE LE PROFIL ?

Saurais-je être...

- La voix du SFPQ ?
- Le porte-parole des membres du SFPQ ?
- La porte d'accès aux services du SFPQ ?
- Une personne militante ?

Est-ce que...

- Je communique bien ?
- Je suis convaincu(e) d'atteindre mes objectifs ?
- Je suis influent(e) dans mon milieu ?
- Je suis méthodique ?
- Je peux inciter les gens à s'engager ?

VOTRE FORMATION

La personne déléguée syndicale ^[c] ^[R] joue un rôle primordial auprès de ses collègues, membres du SFPQ. Elle les informe de leurs droits, elle répond à leurs préoccupations et elle les représente auprès de l'employeur, améliorant ainsi leur qualité de vie au travail... et sans doute aussi à la maison. En somme, la personne déléguée se retrouve au cœur de l'action : elle est indispensable !

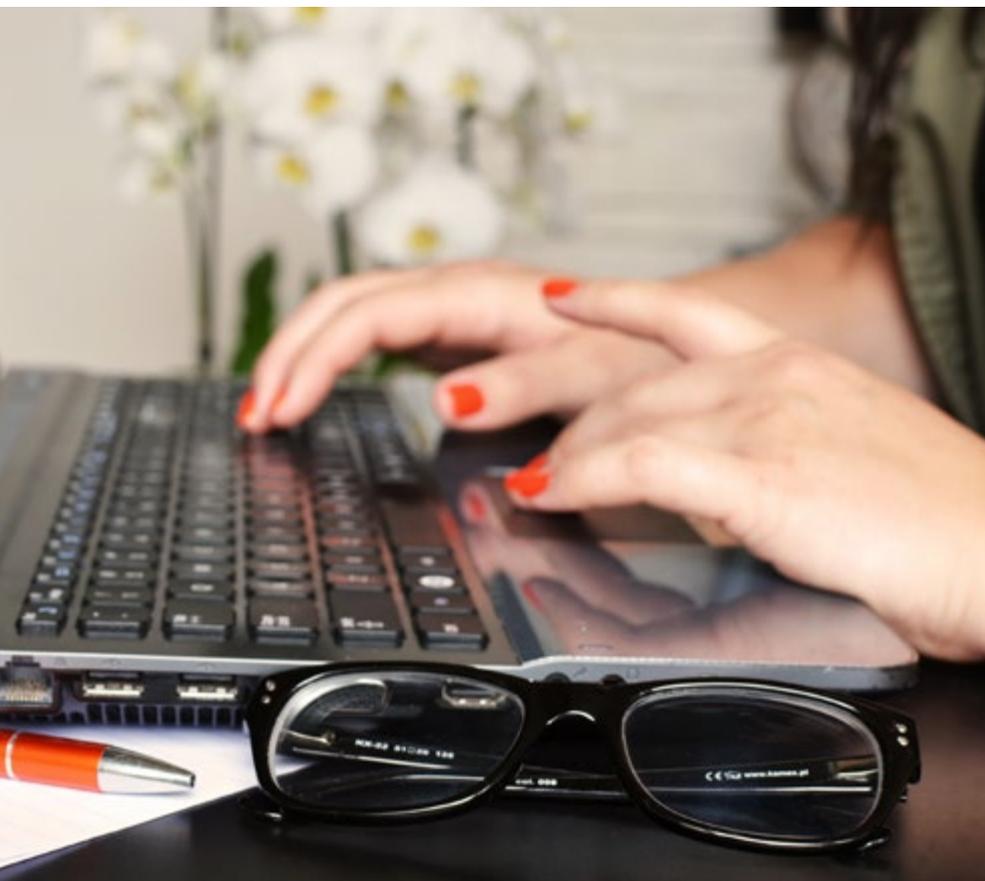
Au SFPQ, il y aura toujours quelqu'un pour vous donner la juste information.

Tout le temps.



Rassurez-vous : pour répondre avec brio à vos collègues, vous n'avez pas besoin de tout connaître sur le monde syndical dès vos premières heures en poste ! Au fil des mois, les personnes déléguées [c] [r] participent à des sessions de formation (sur la vie syndicale, sur le dépôt d'un grief, sur la connaissance de la convention collective en vigueur, etc.), à des ateliers et à des réunions avec les autres personnes déléguées de leur section. Elles rencontrent les membres de l'exécutif local (ou du comité exécutif) et ceux de l'équipe régionale, acquérant peu à peu les connaissances et les compétences qui leur permettront d'être confiantes et à l'aise dans leurs fonctions syndicales. Il ne faut pas oublier que devenir délégué(e), c'est un apprentissage comme dans tout travail.

Le SFPQ
**accorde
beaucoup
d'importance
à la formation**
de ses personnes
déléguées.
Elles sont les
ambassadrices
du Syndicat.



La Direction des services aux membres organise différentes formations au cours desquelles des conseillères et des conseillers syndicaux, de même que des conférencières et des conférenciers de tout acabit, cumulant de nombreuses années d'expérience, partagent leurs connaissances et témoignent de leurs expériences.

Certaines dépenses liées à votre engagement syndical, notamment les frais de garde, sont remboursées.

LES 3 PALIERS DU SFPQ

Qui est au palier local ?

- Les membres de l'exécutif local ^[c] (présidence, vice-présidence, trésorerie, secrétariat, directrices et directeurs) ou les membres du comité exécutif ^[R] (présidence avec secrétaire et trésorier ou avec vice-présidence et secrétaire-trésorier) ;
- Le conseil des déléguées et délégués ^[c] ou le conseil de section ^[R] ;
- La responsable locale à la condition féminine ^[c] ^[R] ;
- La personne responsable locale jeune ^[c] ^[R].

Qui est au palier régional ?

- Les personnes représentantes régionales assumant des fonctions politiques ou techniques. La présidence régionale est occupée par la personne assumant des fonctions politiques. Comme des décisions de Congrès autorisent la Région 1, la Région 2 et la Région 6 à avoir plus d'une personne assumant les fonctions politiques, la présidence régionale est élue par l'assemblée régionale ;
- La représentante régionale à la condition féminine ;
- La représentante régionale adjointe à la condition féminine ;
- La personne responsable régionale jeune ;
- La personne substitut régionale jeune.





Qui est au palier national ?

- Les membres de l'Exécutif national (présidence générale, secrétariat général, trésorerie générale et quatre vice-présidences) ;
- Le Comité national des femmes (CNF) ;
- Le Comité national des jeunes (CNJ) ;
- Le Comité national de surveillance.

LES FONCTIONS AU PALIER LOCAL DU SFPQ

Toute personne (membre en règle d'une section) a accès aux différents postes au palier local du SFPQ. Pour y accéder, il vous suffit, lors des assemblées locales, de faire connaître votre désir de vous impliquer davantage dans votre milieu syndical.

Les sections du SFPQ peuvent choisir leur mode de fonctionnement parmi les suivants : « Classique » ou « Revitalisé ».

SECTION « CLASSIQUE »	SECTION « REVITALISÉE »
<p>L'EXÉCUTIF DE SECTION [c]</p> <p>L'exécutif local [c] est composé de trois à sept personnes élues par les membres présents à l'assemblée générale, laquelle a lieu au moins une fois par année. Ces personnes assument les fonctions et responsabilités statutaires suivantes : présidence, secrétariat, trésorerie et vice-présidence. Lorsqu'il n'y a que trois membres, le secrétariat et la trésorerie sont assumés par la même personne.</p> <p>Les membres de l'exécutif accueillent les nouveaux membres et les représentent auprès des instances régionales et nationales, ainsi qu'auprès des autorités patronales de leurs secteurs de travail.</p>	<p>LE CONSEIL DE SECTION [r] ET LE COMITÉ EXÉCUTIF [r]</p> <p>Le conseil de section [r], est composé de l'ensemble des personnes agissant à titre de déléguées syndicales dans une section. Dans les six mois suivant le congrès ordinaire, le conseil de section élit les trois membres du comité exécutif [r] qui assument les fonctions et responsabilités statutaires suivantes : présidence, secrétariat et trésorerie. Si le conseil de section décide de confier les mandats de secrétariat et de trésorerie à la même personne, le troisième membre occupe alors la fonction de vice-présidence.</p> <p>Le conseil de section accueille les nouveaux membres et les représente auprès des instances régionales et nationales, ainsi qu'auprès des autorités patronales de leurs secteurs de travail.</p>

Les responsabilités locales [c] [R]

Qu'elles aient choisi le mode de fonctionnement classique ou revitalisé, les sections doivent remplir les mêmes responsabilités locales, soit :

Conditions de travail

Cette responsabilité peut être répartie à plus d'une personne, selon les différentes accréditations représentées dans la section (inclut les volets « Classification et carrière », de même qu'« Avantages sociaux et santé et sécurité du travail »).

Défense des services publics

Cette responsabilité est assumée par toutes les personnes déléguées dans leur milieu de travail.

Action syndicale

Cette responsabilité est assumée par toutes les personnes déléguées dans leur milieu de travail.

Condition féminine

Cette responsabilité est prioritairement dévolue à une dirigeante, directrice [c] ou déléguée de la section.

Responsable local jeune

Cette responsabilité doit prioritairement être confiée à une personne dirigeante, directrice [c] ou déléguée de la section âgée de 35 ans ou moins.

Être impliqué au niveau local peut servir de tremplin vers une carrière syndicale au palier régional ou national. Tout dépend de votre désir d'implication syndicale.



SERVICES EN LIGNE

Trouvez sur **Mon SFPQ en ligne** tous les documents concernant votre vie syndicale.

- **Votre dossier.**
- **Vos activités.**
- **Votre formation.**

Au nom du SFPQ, vous saurez répondre à tout!

Abonnement gratuit.





Responsable locale à la condition féminine

La responsabilité locale de la condition féminine peut constituer une autre porte d'entrée pour l'engagement syndical, pour les femmes qui s'intéressent plus spécifiquement aux conditions de travail et de vie des femmes.

La responsable locale à la condition féminine

- Intervient dans les dossiers conventionnels liés spécifiquement aux femmes ;
- Transmet l'information reçue des paliers national et régional en regard au dossier des femmes ;
- Anime et soutient la vie syndicale dans sa section locale relativement aux dossiers spécifiques des femmes ;
- Et transmet aux paliers national et régional les besoins et attentes des membres de sa section concernant les dossiers des femmes.

Le SFPQ
est sensible à la
**conciliation
travail-famille.**

Personne responsable locale jeune

Toute personne de la section âgée de 35 ans et moins peut devenir responsable locale jeune.

Le rôle principal de la personne responsable locale jeune est de familiariser les membres jeunes de la section à l'importance de la présence syndicale en milieu de travail. Elle intervient dans les dossiers conventionnels liés spécifiquement aux jeunes. Également, elle transmet les renseignements reçus du palier national; transmet au national les besoins et attentes des jeunes de sa section et elle fait la promotion du Réseau des jeunes auprès des jeunes de la section.

Directrice ou directeur [c]

L'exécutif de la section [c] peut s'adjoindre des directrices et des directeurs [c], élus(es) par l'assemblée générale, pour partager les responsabilités locales. Ils assistent aux réunions de l'exécutif local [c] à titre de délégation participante et épaulent les membres de l'exécutif local dans la réalisation de leur mandat. C'est une excellente façon de se familiariser avec les rouages du Syndicat avant de siéger à l'exécutif de la section.

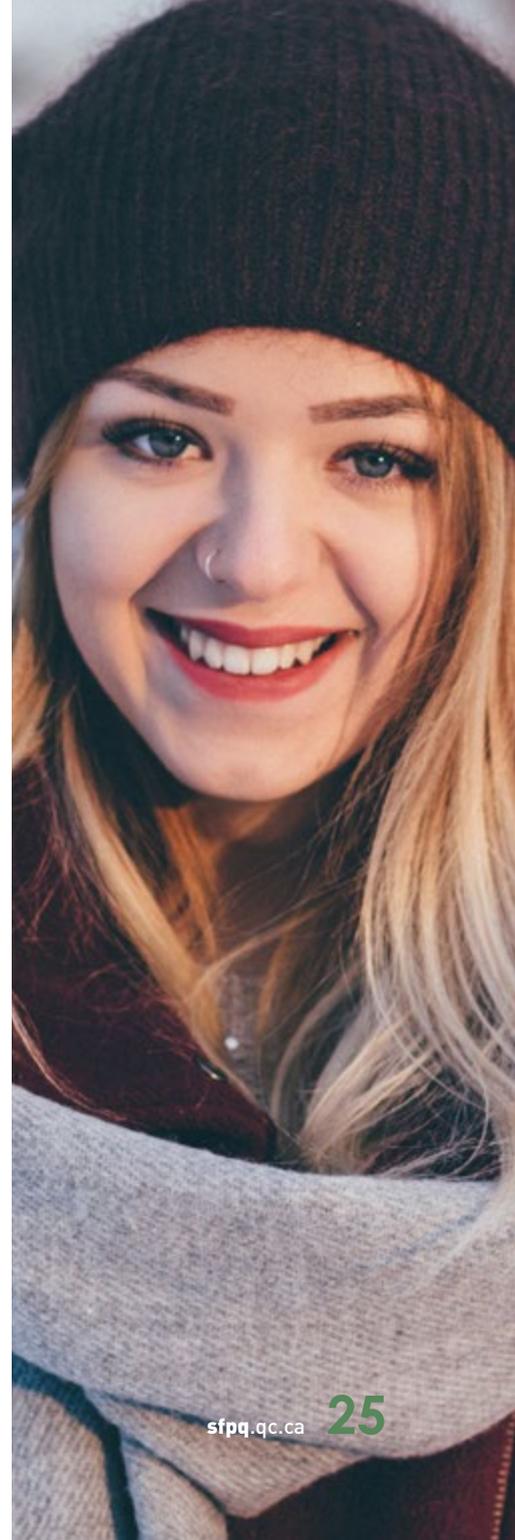


LES MOTS DU SFPQ

Votre actualité commentée par la présidence du SFPQ.

Abonnez-vous **gratuitement** au Blogue de la Présidence du SFPQ.

presidencesfpq.com



Comités nationaux

COMITÉ NATIONAL DES FEMMES

Véritable comité consultatif auprès des instances, le Comité national des femmes (CNF) a fait de la promotion de l'égalité et de l'équité entre les hommes et les femmes son principal point de mire.

Ce comité est composé de cinq femmes élues par le Congrès pour un mandat de quatre ans. Celles-ci représentent le SFPQ au sein du mouvement des femmes, à la Fédération des femmes du Québec et à l'Intersyndicale des femmes.

COMITÉ NATIONAL DES JEUNES

Les trois membres du Comité national des jeunes (CNJ) sont élus(es) par le Congrès pour un mandat de quatre ans. Leur principale responsabilité est de promouvoir la relève et le mentorat et d'agir à titre de comité consultatif dans les dossiers liés spécifiquement aux jeunes.

Les membres du CNJ agissent également à titre de représentants officiels du SFPQ auprès des autres organisations poursuivant les mêmes objectifs, conformément aux mandats reconnus par les instances.

COMITÉ NATIONAL DE SURVEILLANCE

Le Comité national de surveillance, composé de trois membres (élus pour trois ans lors d'un conseil syndical), exerce une surveillance des biens, des fonds, des budgets

et des activités financières du Syndicat et des organismes œuvrant sous la responsabilité du Syndicat.



**CONTACTEZ-NOUS TOUT DE SUITE
POUR VOUS FAIRE ENTENDRE!**

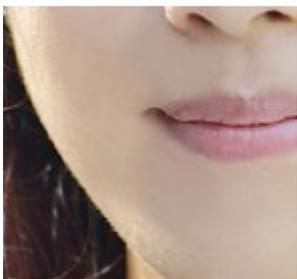
1-855-623-2424

POUR TOUT SAVOIR

Abonnez-vous aux publications gratuites du SFPQ pour connaître toutes les activités vous concernant.

N'attendez pas : vous pourriez en rater une!

www.sfpq.qc.ca/abonnement



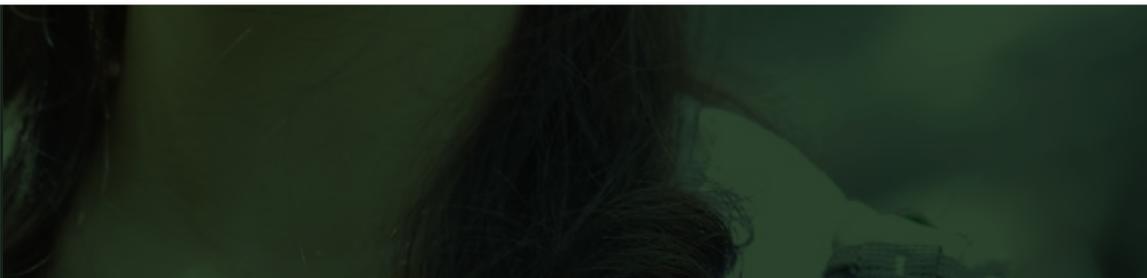
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

5100, boulevard des Gradins, Québec (Québec) G2J 1N4

Téléphone : 418-623-2424 ou 1-855-623-2424

communication@sfpq.qc.ca | www.sfpq.qc.ca

Février 2018



Coordonnées de ma section locale :

